



VILLE DE  
**MONT-JOLI**

### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 le règlement suivant :

- Règlement 2019-1425 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

Ce règlement a été entériné par le conseil des maires de la MRC de La Mitis tel que requis par la loi lors de la séance du 12 décembre 2019.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 16<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA

-30-

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA